



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats

Question écrite n° 49553

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre délégué au budget si, dans le cadre d'un contrat d'assurance de protection juridique, une clause de prise en charge des amendes pénales par l'assureur peut être négociée librement entre les parties.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49553

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1274